



HANDICAP. Anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

Le collège de Coutances exemplaire sur l'inclusion

À L'OCCASION de la date anniversaire de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, le préfet Frédéric Perissat, le directeur académique Stéphane Vautier et le directeur départemental de l'ARS Yoann Bridou ont participé, vendredi après-midi, à un temps d'échange, avec des élèves, des parents et des enseignants, sur l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap au collège Jacques-Prévert de Coutances. Cet établissement, comme ceux de [Bricquebec](#) et [Avranches](#), rassemble l'ensemble des dispositifs SEGPA, ULIS et classes externalisées d'IME. Il accueille 75 élèves en situation de handicap sur un effectif total de 450 collégiens.

Cette offre éducative permet de faciliter leur intégration en milieu ordinaire. « C'est à la société de développer des outils », a rappelé le préfet avant de donner la parole aux enfants. « En début d'année, j'ai demandé si l'on pouvait parler de l'autisme en classe. Du coup, ma classe me comprend mieux », a témoigné Jordan. « Le collège Prévert s'adapte aux élèves pour nous permettre de mieux progresser », a souligné Lou. Les enfants ont mis en avant le rôle de leur AESH qui leur permet « d'avancer ». « Sans les AESH, on ne pourrait pas proposer autant d'inclusions, a rebondi une enseignante. Quand vous avez un élève en situation de handicap au milieu de 26 autres, il est indispensable d'avoir cet accompagnement. »

Les parents ont évoqué le handicap de leur enfant et la bienveillance qui existe dans ce collège qui prône l'inclusion à tous les étages. « Le dialogue est facile ; on a ici des gens civilisés. » Les progrès réalisés sont autant de signes d'espoir. « Ma fille est contente de venir ici. Elle me raconte avec enthousiasme ce qu'elle a fait dans la journée. Avant, à l'IME, elle était renfermée sur elle-même. » Pour gommer les différences et favoriser l'intégration des élèves d'IME, l'établissement a fait, avec des psychologues, un travail de sensibilisation auprès des autres élèves.

« L'ADN du collège »

Les enseignants de cet établissement sont impliqués dans cette démarche. « L'inclusion, c'est l'ADN du collège », a résumé une professeure. L'équipe pédagogique aimerait « bénéficier d'aides supplémentaires » pour aller plus loin dans l'acquisition de l'autonomie. « À chaque carte scolaire, on a une attention toute particulière aux dispositifs », a assuré l'inspecteur d'académie.

Gilles PATRY



Une partie des personnels du collège, élèves, et parents à la table ronde avec le préfet et le Dasen.